



INFORMATION DES PORTEURS

FCP Richelieu Spécial

Paris, le 29 mai 2019

Objet : modification du FCP Richelieu Spécial

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur du FCP Richelieu Spécial géré par la société de gestion Richelieu Gestion et nous vous en remercions.

Nous vous informons qu'à compter du 7 juin 2019, les principales modifications suivantes seront apportées à son prospectus :

- **Changement de dénomination** : la dénomination de votre FCP est désormais **Richelieu Pragma Europe**.
- **Légère évolution de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement** sans augmentation du profil de rendement/risque. La rédaction de l'objectif de gestion est simplifiée et les thématiques d'investissement recherchées par l'équipe de gestion sont réécrites, certaines d'entre elles étant fusionnées, d'autres développées. L'exposition aux marchés actions et aux marchés de taux reste inchangée, tout comme l'éligibilité de votre FCP au plan d'épargne en actions (PEA).
- **Changement de l'indicateur de référence** de votre FCP : l'indicateur de référence du FCP, l'indice STOXX® Europe 50 (dividendes réinvestis) est remplacé par l'indice EURO STOXX®.
- **Suppression des commissions de rachat** non acquises à l'OPCVM.

Ces changements n'impliquent aucune opération spécifique de votre part.

Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Enfin, nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI). Le nouveau Prospectus complet du fonds sera disponible sur notre site internet www.richelieugestion.com à partir de l'entrée en vigueur de ces modifications.

Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de ces placements.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Richelieu Gestion